

Expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution du domaine socio-sanitaire

| Informations administratives | | |
|---|--|--------------------------------------|
| Étudiant-e | Durée du stage | Institution |
| Nom : | du : | Nom : |
| Prénom : | au : | Service : |
| Personne de contact à la HEdS-FR : | Personne de référence de l'institution: | Nombre de jours d'absence : |

| | | |
|-----------------------|--|--|
| Résultat final | Stage réussi <input type="checkbox"/> | Stage non réussi <input type="checkbox"/> |
|-----------------------|--|--|

Modalités du stage

Horaires

L'étudiant-e participe à des activités professionnelles pendant cinq jours par semaine selon les horaires de la personne qui l'encadre. Il ou elle effectue tous les horaires de travail, sauf les horaires de nuit. L'étudiant-e a en principe congé les jours fériés.

Champ d'activité

L'étudiant-e participe aux activités de prise en charge des personnes de manière individualisée sous supervision et dans la limite de ses compétences. Il ou elle présente en début de l'expérience pratique spécifique une liste des cours reçus.

Encadrement

L'étudiant-e est encadré-e et évalué-e par un-e professionnel-le désigné-e par l'institution.

Validation

L'expérience pratique spécifique est évaluée de manière sommative. Elle est réussie ou non réussie à partir des critères ci-après. L'étudiant-e est responsable de remettre l'évaluation à l'école (HEdS) **au plus tard 1 semaine après la fin son expérience pratique spécifique**. En cas d'empêchement, l'étudiant-e devra en informer M. Martin Niggli, responsable de stage.

Pour être validée, le cumul des absences ne doit pas dépasser le 20% du temps d'expérience pratique (8 jours au maximum).

Remédiation

L'échec à la validation peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'une nouvelle expérience pratique spécifique de 4 semaines.

Absence

L'étudiant-e informe le lieu d'expérience en cas d'absence. En cas d'absence prolongée nécessitant un certificat médical, la personne de référence de l'école est informée.

Formulaire d'évaluation de l'expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution du domaine socio-sanitaire

| Critères ¹ |
|---|
| Respecte la personne (protection des données, droit des patients, respect des principes éthiques) |
| Réalise les activités qui lui sont confiées de manière responsable et planifiée |
| Demande de l'aide ou de la supervision en cas de doute ou de changement dans la situation |
| Communique de manière claire et adaptée (attitude empathique, écoute active, non jugement) |
| Transmet des informations oralement et par écrit de manière claire et compréhensible |
| Echange régulièrement avec les différent-e-s professionnel-le-s afin de conforter son choix professionnel |
| Développe progressivement un esprit d'initiative |
| Entend les remarques et en tient compte |
| Applique les règles de l'institution (protocoles, hygiène hospitalière, radio protection, sécurité, ponctualité, collaboration, etc.) |
| Remarques |
| |

Evaluation sommative finale

Stage réussi

Stage non réussi

Date :

Signature de l'étudiant-e

Signature du, de la professionnel-le de référence

¹ Pour les étudiant-e-s qui suivent les modules complémentaires : les critères validés ci-dessus attestent des aptitudes personnelles pour travailler dans le domaine de la santé, au sens des Disposition d'application des directives d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO du 22 octobre 2010 relatives à l'évaluation des aptitudes personnelles.